



Objet : Conseil municipal du 22 février 2023

Chère ou Cher Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal d'Ancy-Dornot qui aura lieu le :

MERCREDI 22 FEVRIER 2023 à 18 H 30
Salle Lucienne MONDON – Mairie d'Ancy-Dornot

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023**
- 3. Convention d'assainissement entre Haganis et la commune d'Ancy-Dornot**
- 4. Budget assainissement – Cadences d'amortissement**
- 5. Convention de location et règlement d'utilisation de la salle communale « De Chazelles »**
- 6. Divers**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chère ou Cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Gilles SOULIER

